

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 161 G : Subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'association « les PEP 75 » pour l'accompagnement de jeunes mères lycéennes parisiennes

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de conseil départemental lui propose d'attribuer une subvention à l'association « les PEP 75 » pour l'accompagnement de jeunes mères lycéennes parisiennes.

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre de 2016 est attribuée à l'association « les PEP 75 » située 149, rue Vaugirard, 75015 Paris, (N°SIMPA 4541 N° dossier 2016_00025) pour le financement du Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes (SAMELY) à Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 51, ligne DF 34 006 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO